

INSTRUCTIONS DE COURSE

HAGNECK BANK'S RACE

Samedi 15 septembre 2012

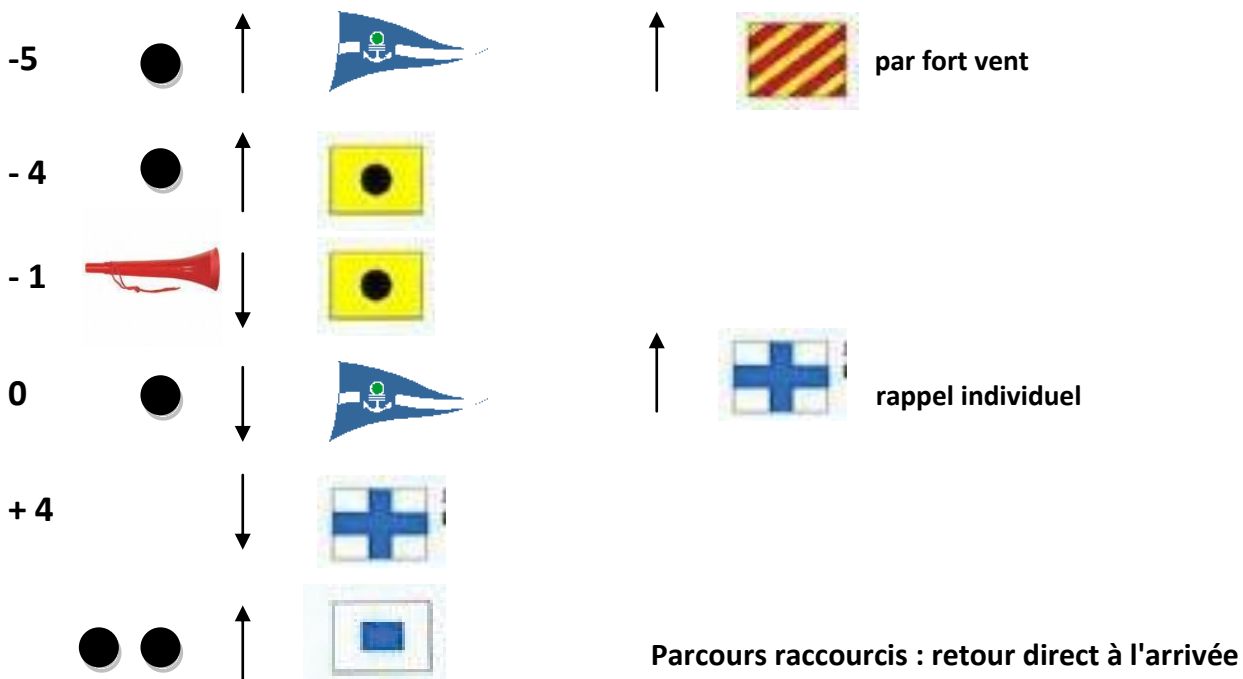
Avis aux concurrents : Affichés au tableau officiel du club-house

Règles : La régata sera régie par :
- les règles telles que définies dans les Règles de course à la Voile de l'ISAF 09
- le règlement du championnat du lac de Biemme (BSM)
- l'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux
Le cas échéant, les prescriptions officielles qui devront être prises en considération.

Classes admises : Lestés, dériveurs lestés

Inscriptions : Voir avis de course

Départ : Départ samedi 15 septembre 2012 à 11 heures précises devant le port du Pré de la Tour. **Le départ sera donné selon le RCV règle 26 (Règles de Course à la Voile de l'ISAF en vigueur) et le présent document**

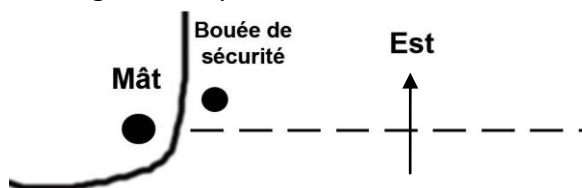


La RCV 26.1 précise que : "l'absence d'un signal sonore ne doit pas être pris en considération". Ceci ne s'applique qu'aux signaux de départ (avertissement préparatoire, départ)

Rappel : Il n'y aura pas de rappel général

Rappel individuel : Pavillon X + plusieurs signaux sonores: La règle 30.1 s'applique

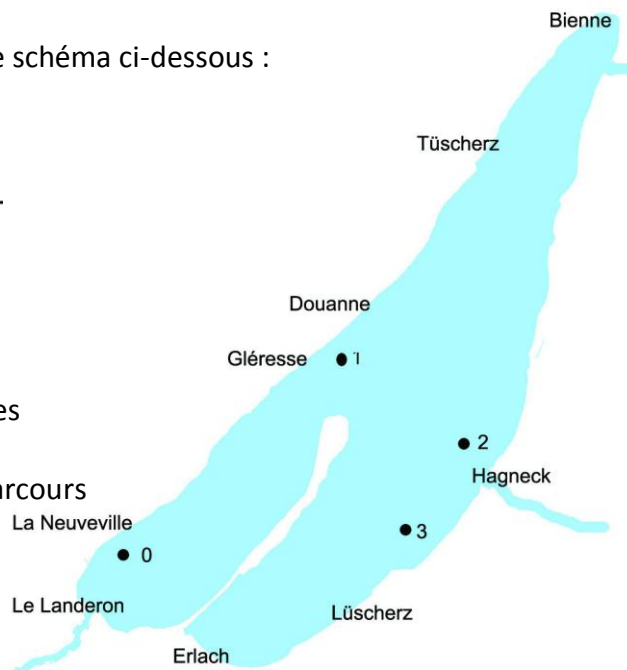
Ligne de départ : La ligne de départ est déterminée selon le schéma ci-dessous :



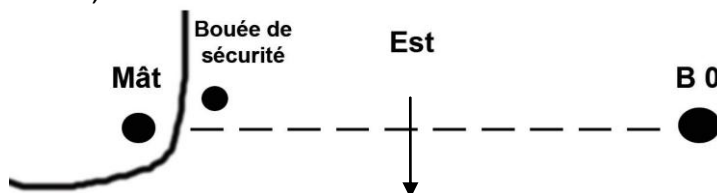
Parcours : Selon plan (0 - 1t - 2t - 3t - 1b - 0)
Avec possibilité de raccourcir

Les marques de parcours sont déterminées par des bouées cylindriques oranges.

L'absence de marque ne modifie pas le parcours et n'annule pas la régates. Les voiliers passeront à l'emplacement prévu de la marque.



Arrivée : La ligne d'arrivée est la même que la ligne de départ, avec le pavillon bleu hissé au mât, selon schéma ci-dessous :



Clôture : La clôture de la régates est fixée au samedi 15 septembre 2012 à 17.00 h.

Abandons : Les abandons sont à signaler sans exception au comité de course ou au no de téléphone 079 213 43 52.

Classement : Selon jauge SRS
Open = 1

Pénalités : Marque touchée : 360 / Autres : 720

Réclamations et demandes de réparation : Les bateaux ayant l'intention de réclamer doivent l'annoncer au Comité de course en indiquant le nom du réclamé et ceci dès le franchissement de la ligne d'arrivée. Les réclamations doivent être faites par écrit sur les formulaires de réclamation disponibles au secrétariat de régates et déposées avant le temps limite pour réclamer (1 heure après leur arrivée).

Remise des prix : Voir avis de course.

Décharge et responsabilité : La responsabilité du propriétaire, dans les cas sortant des limites des règles de course, est engagée selon les lois civiles en vigueur. La décision d'un bateau et de son équipage de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (voir RCV 4, Décision de courir).

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

Assurance : Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile et valable en compétition.